



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 6 juillet 2020 à 21 h 00

L'an deux mille vingt et le six juillet à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni, à huis clos, dans le hall d'honneur de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

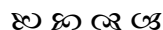
Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Bernard PECH, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Guillaume BLAVETTE, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Jean-Louis FLEURISSON, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR

Avaient donné procuration : Marie-José GRASA, Stéphan BOADA, Alexandre ORTIZ--BODIOU

Marie-José GRASA à Anne MAURAN, Stéphan BOADA à Olivier CAPELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU à Catherine ADELL

Était absent : Cédric CASTELLAR

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Aurore VALENZUELA, secrétaire de séance.



A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020, sous réserve des remarques formulées en séance ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 de la Commune dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2019 ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe du Camping Municipal dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2019 ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du Budget annexe du Port de Plaisance dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2019 ;



- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Camping Municipal comme indiqué :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	382 421.09
RECETTES	459 929.48
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 508.39
RESULTAT reporte N- 1	0.00
RESULTAT DE CLOTURE (A)	77 508.39

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	22 343.29
RECETTES	143 729.34
RESULTAT DE L'EXERCICE	121 386.05
RESULTAT reporte N- 1	-165 530.29
RESULTAT DE CLOTURE (B)	-44 144.24

RESTES A REALISER

DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00
SOLDE (C)	0.00

Affectation en investissement B + C (D) 44 144.24

Report en Fonctionnement (A-D) 33 364.15

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du Port de plaisance comme indiqué :



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	467 634.97
RECETTES	573 569.84
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 934.87
RESULTAT reporte N- 1	79 082.09
RESULTAT DE CLOTURE (A)	185 016.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	309 346.05
RECETTES	167 331.45
RESULTAT DE L'EXERCICE	-142 014.60
RESULTAT reporte N- 1	-34 309.54
RESULTAT DE CLOTURE (B)	-176 324.14

RESTES A REALISER

DEPENSES	10 100 000.00
RECETTES	10 100 000.00
SOLDE (C)	0.00

Affectation en investissement B + C (D) **176 324.14**

Report en Fonctionnement (A-D) **8 692.82**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Camping Municipal, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 426 200.00 €
 - Section d'Investissement : 140 000.00 €



- **APPROUVE** les tarifs 2020 / 2021 de la cantine scolaire tels que :
 - Repas à l'unité : 3,95 €
 - Forfait mensuel : 50,00€(soit un prix moyen du repas sur l'année de 3,48 €) ;

- **APPROUVE** le règlement intérieur actualisé de la Cantine scolaire ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Michel SOLÉ pour représenter la Commune aux assemblées générales de la Société Roussillon Aménagement ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale des Communes et collectivités territoriales, actionnaires de Roussillon Aménagement et l'autorise à accepter toutes fonctions ou mandats qui pourraient lui être confiés, notamment ceux d'administrateur ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'administration ;

- **APPROUVE** la délégation de maîtrise d'ouvrage du CCAS à la Commune pour l'opération de création d'un parc clôturé et débroussaillage de suberaie et précise que les crédits sont prévus au budget primitif, qu'ils seront remboursés par le CCAS, déduction faite des subventions encaissées ;

- **AUTORISE** le Maire à demander l'octroi de subventions dans le cadre du programme du Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI) - Mise aux normes DFCI de la piste AL74, à hauteur de 80 % du montant Hors Taxe des travaux et à signer tous documents afférents à cette opération, validant le programme des travaux ci-après :

Type travaux	Quantité	Prix unitaire	Montant
Mise aux normes DFCI de piste AL74	8800 ml	10 €	88 000 €
MOE			8 800 €
TOTAL			96 800 €

- **AUTORISE** le Maire à demander l'octroi de subventions dans le cadre du programme du Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI) – Création d'un parc clôturé et débroussaillage de suberaie, à hauteur de 80 % du montant Hors Taxe des travaux et à signer tous documents afférents à cette opération, validant le programme des travaux ci-après :

Type travaux	Quantité	Prix unitaire	Montant
Création d'un parc clôturé 5 fils	3900 ml	12 €	46 800 €
Débroussaillage de suberaie	12 ha	3500 €	42 000 €
MOE			8 880 €
TOTAL			97 680 €

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires de la collectivité à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, pour le Comité Technique et d'Hygiène, sécurité et condition de travail, tel que :

- Titulaires :
 - Monsieur Jean-Michel SOLÉ
 - Monsieur Bernard PECH
 - Monsieur Guillaume BLAVETTE
 - Madame Myriam MANZANAS NOGUES
- Suppléants :
 - Madame Anne MAURAN
 - Madame Sandrine COUSSANES
 - Monsieur Jean-Louis FLEURISSON
 - Monsieur Marc MARTI

et décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (titulaires et suppléants) égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants) ainsi que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité, et de leur attribuer les voix délibératives correspondantes ;

- **DÉSIGNE** Alexandre ORTIZ--BODIOU en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense ;

- **APPROUVE** la liste dressée des 32 contribuables proposés pour la Constitution de la Commission Locale des Impôts Directs:

Titulaires :

- Anne MAURAN
- Clémentine HERRE
- Olivier LACAZE
- Bernard PECH
- Guillaume BLAVETTE
- Josette MONTÉ
- Gérard PETYT
- Myriam MANZANAS NOGUES
- Jean-François PESCADOR
- Jean-Charles COLOMINES
- Charles STECCA
- Pierre NOU
- Jean-Pierre BAYO

- Michelle CHABORD
- Jacques LOPEZ
- Jean MARY (domicilié hors de la commune à Port-Vendres)

Suppléants :

- Evelyne CANOVAS
 - Annabel BASIL
 - Emmanuelle FRADET
 - Marc MARTI
 - Denise CALCINE
 - André LOPEZ
 - André CENTENE
 - Roland GETRAUD
 - Annie BROSSA
 - Georges ROQUE
 - Gilbert COLLIN
 - Olivier BORRAT
 - Jean CARDONNER
 - Bernard SEJALON
 - Jean-Paul MARCELLIN
 - Jean NOU (domicilié hors de la commune à Cerbère).
- **DESIGNE** Madame Renée SALVAT, en qualité de déléguée devant siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association SEM Crématiste Catalane ;
- **DESIGNE** Monsieur Bernard PECH en qualité de délégué titulaire et Madame Myriam MANZANAS NOGUES en qualité de déléguée suppléante, représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Bernard PECH en qualité de représentant de la Commune devant siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Retraite Paul Reig rue Joliot Curie à Banyuls-sur-mer ; précise que Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire de la Commune de Banyuls-sur-mer, assurera la présidence du Conseil d'Administration dudit établissement, conformément au décret susvisé et dit que la présente délibération qui annule et remplace la délibération n° 27/juin/2020.

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 21 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Jean-Michel SOLÉ),



- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Commune qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 010 503.48	7 800 742.00
RECETTES	3 070 316.67	8 847 926.00
RESULTAT	+ 59 813.19	+ 1 047 184.00 Dont report 2018 : 294 778.27

Par 24 voix POUR, 1 ABSTENTION (Jean-François PESCADOR) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Jean-Michel SOLÉ),

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe du Camping Municipal qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	187 873.58	382 421.09 €
RECETTES	143 729.34	459 929.48 €
RESULTAT	-44 144.24	77 508.39 €

Par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (Jean-François PESCADOR) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Jean-Michel SOLÉ),

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe du Port de Plaisance qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	343 655.59	467 634.97 €
RECETTES	167 331.45	652 651.93 €
RESULTAT	-176 324.14	185 016.96 € Dont report 2018 : 79 082.09

Par 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR),

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget Commune comme indiqué :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	7 800 742.00
RECETTES	8 553 147.73
RESULTAT DE L'EXERCICE	752 405.73
RESULTAT reporte N- 1	294 778.27
RESULTAT DE CLOTURE (A)	1 047 184.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2 681 898.94
RECETTES	3 070 316.67
RESULTAT DE L'EXERCICE	388 417.73
RESULTAT reporte N- 1	-328 604.54
RESULTAT DE CLOTURE (B)	59 813.19

RESTES A REALISER

DEPENSES	1 894 400.00
RECETTES	1 153 600.00
SOLDE (C)	-740 800.00

Affectation en investissement B + C (D) 680 986.81

Report en Fonctionnement (A-D) 366 197.19



Par 22 voix POUR, 4 voix CONTRE (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR),

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 de la Commune, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 7 900 000.00 €
- Section d'Investissement : 4 527 700.00 €

Par 25 voix pour , 1 voix contre (Jean-François PESCADOR) ,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Port de plaisance, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 505 000.00 €
- Section d'Investissement : 10 973 900.00 €

Par 22 voix POUR et 4 voix CONTRE (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR),

- **DECIDE** d'attribuer aux associations les subventions annuelles 2020 comme indiqué ci-dessous et dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 de la commune :

ASSOCIATION	MONTANTS
ADMR	800,00 €
ALS GOBITS	1 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000,00 €
AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	500,00 €
ANANDA	200,00 €
ASCENSION FLAMENCA	800,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000,00 €
AVIRON BANYULENC	500,00 €

BANYULS DANSE	3 500,00 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 000,00 €
BANYULS HANDBALL	6 800,00 €
BANYULS IMAGE	500,00 €
BANYULS RANDO	400,00 €
BIEN VIEILLIR EN COTE VERMEILLE	4 000,00 €
BOULING CLUB BANYULENC	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	500,00 €
CONFRERIE DES OLIVIERS DE BANYULS SUR MER	2 500,00 €
CONFRERIE DES ORANGES STRESSEES	2 500,00 €
CONTRABANDISTES DE BANYULS	250,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	200,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400,00 €
ECHANGES ET PARTAGES	600,00 €
ECHQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	150,00 €
FNACA	400,00 €
FOMENT DE LA SARDANE	20 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 000,00 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000,00 €
JUDO CLUB	1 500,00 €
L' INSTANT PRESENT	300,00 €
L'OURANOLE	500,00 €
LA BEPA	2 000,00 €

LA MORENETA	2 000,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400,00 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000,00 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	1 000,00 €
LES ARCHERS DES ALBERES	100,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	150,00 €
LIBERA ME	400,00 €
MAR I MUNT	500,00 €
MARENDA DANCER'S	500,00 €
ORPHEON BANYULENC	1 400,00 €
PEACV	500,00 €
SALVEM QUERROIG	250,00 €
SANCH ET OR	2 000,00 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500,00 €
TENNIS CLUB	1 100,00 €
TENNIS DE TABLE	700,00 €
UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BANYULS	3 000,00 €
VELA I VENT	2 000,00 €
YACHT CLUB	800,00 €
TOTAL	83 200,00 €

Par 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR),

- **APPROUVE** le projet de contrat Bourg-centre et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Par 22 voix POUR, 4 voix CONTRE (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Jean-François PESCADOR),

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal.